L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 22 [illegible] R 1891.

PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE.

ON demande.—Une bonne cuisinière stable au No 76 rue St-Charles. 22jan—1f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Français industrieux et bien recommandé, pouvant se rendre utile à tout, demande emploi dans une famille ou une institution. Louis Muller, aux soins de J. Pucheryan, coin Bienville et Royale. 20jan—7f

PERDUE.

Une chienne de chasse, noire, tachetée de blanc au petit-all, âgée de cinq mois, haute sur pattes, répondant au nom anglais de PAN. Ceux qui auront soin de la ramener à qui le réclamera au numéro 78 rue St-Philippe, entre les rues Bourbon et Dauphine. 20 nov—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Thomas Leahy et d'Ellen Leahy, mariés.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,876.—Division C.—Attendu que Mme Annie Dunn, née Leahy, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Leahy et d'Ellen Leahy, en femme, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
17 janv—17 22 25 Greffier.

Succession de George Dietrich, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 31,935.—Division B.—Attendu que George Dietrich, Jr., a présenté à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Dietrich, Sr., décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
21 janv—21 25 30 Greffier.

Succession de Dominique Rousse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,475.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Clémence Genthier Rousse, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
21 janv—21 25 30 Greffier.

Succession de L. E. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 31,721.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par A. L. Lemarié, Liquidateur de l'association A. Gentil & Cie, de laquelle L. E. Adams était un associé, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
16 jan—16 22 25 Greffier.

Succession de J. L. Cœur Isnard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,964.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Walter Lanier, Arthur Isnard, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 janv—13 18 22

John McGuinness vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 30,998.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John McGuinness, as assigné pour approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS,
13 janv—13 18 22 Greffier.

Philip Schumann vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,244.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Rose Hingle, as assignée, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.

Succession de Monroe Nelson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,351.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
21 jan—21 25 30 Greffier.

Succession de Gregorio Pallesor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,913.—Division C.—Attendu que Mme Amelia Berry, femme de Gregorio Pallesor, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gregorio Pallesor, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
13 janv—13 18 22 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,884.—Division —. W. N. McGrath, individuellement et comme membre de la raison sociale de la succession de James McGrath, et cette raison sociale contre leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une assemblée des créanciers de William W. Lanier et de la raison sociale de la succession de James McGrath soit convoquée et tenue pardevant Martin Voorhies, juge de cette ville, commençant le 17 février 1891, à 11 heures A. M. Que A. Bernan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, si on peut les trouver, et pour agir, et juge à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures contre la personne de William N. McGrath et contre les biens de la dite raison sociale soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. P. RANKIN, Député Greffier.
16 jan—16 22 25 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,724.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par A. Lemarié, Liquidateur de l'association A. Gentil & Cie, de laquelle L. E. Adams était un associé, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
16 jan—16 22 25 Greffier.

Succession de J. L. Cœur Isnard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,964.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Walter Lanier, Arthur Isnard, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
13 janv—13 18 22 Greffier.

John McGuinness vs. ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 30,998.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John McGuinness, as assigné, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS,
13 janv—13 18 22 Greffier.

Philip Schumann vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,244.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Rose Hingle, as assignée, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
13 janv—13 18 22 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,872. Division C.—E. A. Tyler's Son, Louis E. Tyler vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Louis E. Tayler, faisant des affaires sous le nom et titre de E. A. Tyler's Son, de la paroisse susdite, soit acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant F. J. Aleix, notaire, en son bureau, No 127 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 19me jour de février 1891, dans l'heure de midi, pour entendre la dite pétitionnaire, être un syndic et voter sur toutes affaires qui pourraient leur être soumises, sur quoi l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que F. J. Aleix, notaire, soit nommé pour recevoir les dépositions.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. P. RANKIN, Député-Greffier.
16jan—16 22 25 19 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 31,886.—Division C.—Mme M. A. Field et al. vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire soit convoquée pardevant James J. Wolfe, notaire, en son bureau, No 1325 rue Gravier, en cette ville, LE MARDI, 17me jour de février 1891, à midi, et de tenir pardevant James J. Wolfe, notaire, en son bureau, No 1325 rue Gravier, en cette ville, le lundi 16 février 1891, à midi, pour entendre le dit pétitionnaire, être un syndic et voter sur toutes affaires qui pourraient leur être soumises, sur quoi l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que James J. Wolfe, notaire, soit nommé pour recevoir les dépositions.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. P. RANKIN, Député-Greffier.
17 jan—17 19 22 19 fév 7 9 16

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 21 JANVIER—CLASSE No 117
Tirage de 4 heures P. M.

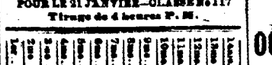

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les journaux ci-contre, ont lieu en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 21 janvier 1891.—A heure P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. P. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages qectionnés pas vont être vus ou tout comme dans toutes les grandes villes.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'immigration, et, en se ralliant à cette cause reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire sans fraude.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1893.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples tous les mois, excepté ceux mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous soussignés Banques et Banquiers paient tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. H. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 17 FEVRIER 1891.

GROS LOT:
$300,000
100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, est.	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
5 Lots de	10,000,	50,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, est.	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, est.	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,014 600

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 25 fractions de billets de $1 pour $20.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquel'se nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les LISTES DES LOTS.
Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois ordonnant le service des Compagnies d'Express pour exporter à nos correspondants et pour envoyer les listes de tirages jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les sociétés postales nationales continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à moins qu'elles n'aient été affranchies pour les frais d'Etat.

Premièrement.—Le cottage double en bois portant les Nos 627 et 629 rue Constance, sur l'Avenue de la Louisiane et rue Soliedad, carré d'îlot borné par les rues Constance, cottage double en bois de chaque côté, chacun ayant salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, salle de bain, etc., mesurant environ quarante un pieds de façade rue Constance, sur cent vingt-sept pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Deuxièmement.—Le cottage double en bois portant les Nos 631 et 633 rue Constance, dans le même carré d'îlot que le précédent, ledit cottage double en bois de chaque côté, chacun ayant salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, salle de bain, etc., mesurant environ quarante un pieds de façade rue Constance, sur cent vingt-sept pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Troisièmement.—Le cottage simple en bois, No 635 rue Constance, dans le même carré d'îlot que le précédent, ledit cottage simple en bois, mesurant environ trente-deux pieds de façade rue Constance, sur cent vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

4e Dix terrains terrasses avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré borné par les rues Camp, Magazine, Adélie et Antonine, désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement sur un plan dressé par Numa Pilié, surveyor, en date du 15 février 1881, lesdits terrains de 1 à 4 inclusivement se touchent et mesurent chacun trente-trois pieds de façade rue Adélie sur cent vingt pieds de profondeur, ce qui parallèle au terrain No 1 formant le coin des rues Magazine et Adélie et mesure trente-six pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds de profondeur, le terrain No 3 formant le coin des rues Magazine et Amélie et mesure trente-six pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur de cent vingt pieds, et une profondeur et façade rue Amélie de cent-vingt pieds, quatre pouces et une ligne, et vingt-six pieds, dix-sept pieds de large, et le terrain No 6, à un terrain pieds; trente deux pieds, un pouce, une ligne façade rue Amélie, sur une profondeur sur rue de cent-vingt pieds, et une profondeur et façade rue Amélie de cent-vingt pieds, quatre pouces et une ligne, et vingt-six pieds, deux pouces